



Fiche d'inscription individuelle

Saison 2024 – 2025



Nom :

Prénom :

N° de licence :

Date de naissance :

Adresse :

Tel :
E.m@il :

Mob :

Personnes à prévenir en cas d'accident

Nom

Nom

Prénom

Prénom

Adresse :

Adresse :

Tel :

Tel :

Mob :

Mob :

Pour les mineurs

Nom des personnes autorisées à prendre en charge les mineurs :

Sanitaire

Nom du Médecin de famille :

Adresse :

Tel :

Localité :

Certificat médical :

- Il n'est plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence (sous réserve de répondre par la négative au questionnaire de santé mineur)
- Un licencié adulte qui a renouvelé à deux reprises sa licence devra présenter un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la demande de licence.

Tarifs des Licences (mettre une croix dans la dernière colonne de la licence choisie)

Jeune	105.00 €	
Adulte compétition	130.00 €	
Part Club pour licenciés autre club	50.00€	

Pour les jeunes : je souhaite participer à un ou plusieurs concours oui non

→ Une réduction de 15 € sera faite pour la 3ème personne de la même famille

→ Un kit archer composé d'un carquois, de 6 flèches, d'une palette, d'une dragonne et d'un protège bras sera à ajouter au prix de la licence pour les débutants

Rappels Importants

- **Les mineurs sont sous la responsabilité du club uniquement pendant les séances d'entraînements et à l'intérieur de la salle.**
- **Les conditions d'entraînement peuvent évoluer en fonction des décisions sanitaires**
- **Le club peut être amené à contrôler l'accès à la salle d'entraînement**

Entraînements

Plusieurs sites d'entraînement étant possibles, ils seront confirmés par les membres du bureau ultérieurement

REGLEMENT INTERIEUR

1. Les séances de tir régulières ont lieu 2 jours par semaine, sauf en période de vacances scolaire.
2. Il est recommandé aux parents de s'assurer de la présence d'un animateur dans la salle en début de séance, aucun enfant ne sera autorisé à quitter la salle sans la présence d'un parent ou adulte autorisé.
3. Il est préférable pour le bon déroulement des séances que les adhérents arrivent et partent aux horaires indiqués préalablement
4. La responsabilité du club des « Archers Bressans » ne pourra être engagée en cas d'accident pour toute personne ayant quitté la salle.
5. La pratique du tir à l'arc doit se faire dans des conditions de calme
Il est donc interdit de courir, chahuter, crier pendant les séances de tir. Le calme et le silence étant nécessaires pour une bonne concentration
6. Le matériel d'initiation est mis à disposition des adhérents, il est demandé à chacun d'en prendre le plus grand soin et de le ranger correctement à la fin de chaque séance.
En cas de dégradation volontaire il pourra être demandé au fautif de participer au renouvellement du matériel
7. Pour chaque participation à une compétition, la **Tenue du club** sera fortement recommandée
8. Le port de chaussures de sport est OBLIGATOIRE pour la pratique du tir à l'arc
9. Le montage et démontage des arcs se fera dans le sas d'entrée
10. L'adhésion au club induit automatiquement l'adhésion à ce règlement
11. Tout manquement au présent règlement pourra être sanctionné

AUTORISATION IMAGE

Au cours de l'année sportive 2024/2025 vous êtes susceptible d'être photographié individuellement ou en groupe.

Ces clichés peuvent être pris par un journaliste, un dirigeant, un parent du club ou d'un autre club.

Ces clichés pourraient être utilisés comme document de nature pédagogique ou la publication dans la presse ou sur le site internet du club.

En raison de l'obligation de respecter le droit à l'image, merci de cocher la case correspondante.

- J'autorise le club Les Archers Bressans à utiliser mon image pour promouvoir ses activités
- Je n'autorise pas l'utilisation des images me représentant

Date	Signature

Pour toute demande d'informations au cours de l'année merci de contacter un membre du bureau directement par téléphone, l'adresse mail n'étant pas relevée tous les jours.

archers.bressans@laposte.net